

Produire et mobiliser du logement d'insertion

La fiscalité du propriétaire solidaire

Nouveau

1 jour de formation (7h)

190 € (adhérents)
275 € (non adhérents)

Marseille

Jeudi 26 septembre 2019
de 9h15 à 17h30

Public concerné

Chargés de développement, directeurs, comptables, professionnels en lien avec les propriétaires.

Intervenante

Annick Bergeron : Formatrice-fiscaliste
(cabinet CUSTOM)

Approche pédagogique

Approche théorique ; cas pratiques

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances fiscales en matière de revenus fonciers
- Aider les propriétaires à évaluer leurs revenus fonciers
- Connaître les dispositifs de défiscalisation solidaire

Programme

- Introduction : les grands principes fiscaux
- La solidarité par la location
 - › La place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
 - › Le régime du microfoncier
 - › La détermination d'un revenu foncier
 - › Le traitement fiscal des travaux et des subventions accordées par l'Anah
 - › Les régimes incitatifs : Louer Abordable
 - › Le traitement fiscal du bail à réhabilitation
 - › Le traitement fiscal de la location à titre gratuit ou loyer indirect
 - › Le traitement fiscal de la donation temporaire d'usufruit
- La mise en oeuvre de l'imposition à la source : conséquences sur les revenus fonciers
- Simulations : de cas pratiques
- La solidarité par le don ou la cession
 - › Le traitement fiscal de la donation, du leg et du don
 - › Le traitement fiscal de la cession du bien à une association

Fiche d'inscription individuelle



À RETOURNER AVANT LE **13 SEPTEMBRE 2019** À :

FAPIL

Service Formations

6, avenue du professeur André Lemierre

75020 Paris

ou formations@fapil.fr

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code Postal :..... Ville :.....

Téléphone :.....

Adresse de facturation (si différente) :

Nom et prénom du stagiaire :

Fonction :

Email : Téléphone :.....

La fiscalité du propriétaire solidaire

26 septembre 2019

Lieu du stage

33, boulevard de la Liberté
13001 Marseille

Pour participer à une formation, veuillez adresser la fiche d'inscription remplie à l'attention de :

FAPIL
Service Formations
6, avenue du professeur André Lemierre
75020 Paris

Dès réception de la fiche d'inscription, une convention de formation professionnelle, la facture et le programme vous sont envoyés.

La Fapil fournit les documents relatifs à la formation professionnelle à l'organisme, à charge pour lui de les transmettre à son organisme collecteur.

Les frais de formation doivent être acquittés à réception de la facture :

- par chèque, à l'ordre de la Fapil ;
- par virement ;
- par paiement direct de l'OPCA à l'issue de la formation.

Une attestation de présence au stage est délivrée à l'issue de la formation ainsi que la copie de la feuille d'émargement certifiée conforme.

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, une personne inscrite peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu que celle-ci remplisse les conditions requises. Il suffit de prévenir la Fapil dès la survenance du désistement.

L'annulation d'une inscription **7 jours ou moins** avant la date prévue de la formation entraîne une **retenue de 50% de la somme réglée**.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

01 48 05 05 75
formations@fapil.fr

Règlement intérieur de la Fapil

applicable aux stagiaires



Articles I6352-3 & I6352-4 & R6352-1 à 6352-15 du Code du travail

Article 1 : objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation confiée à la FAPIL par leur employeur. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Article 2 : règles d'hygiènes et de sécurité

Les règles relatives à l'hygiène, la sécurité, les consignes d'incendie, les interdictions relatives à l'introduction de boissons alcoolisées, drogues et autres produits illicites sont celles en vigueur dans l'établissement où se déroule la formation. Il en est de même des règles relatives à l'interdiction de fumer.

Article 3 : assiduité du stagiaire en formation

Article 3-1 : Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 3-2 : Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement l'employeur de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

Article 3-3 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il lui sera demandé également d'évaluer la formation.

Article 4 : tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 5 : comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 6 : sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- blâme ;
- exclusion définitive de la formation.

Sébastien CUNY, Délégué général



6, avenue du Professeur André Lemierre 75020 Paris – www.fapil.fr

